RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL
Août 2020



Légende



Membres du Conseil Municipal



Fabrication de masques



Conseil des jeunes

Sommaire

- Mot du Maire 03
- Conseil municipal 04//08
  - 26 Mai 2020 04-05
  - 11 Juin 2020 05-08
- La vie à Rieux 09//13
- Jeunesse 14//17
- Médiathèque 18//19
- Associations 20//23
- L'agenda 24

INFOS PRATIQUES

NUMÉROS UTILES :

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Police : **17**
Pharmacie de garde : **3237**

SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :

Tél. 02 99 91 90 69

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9h00 - 12h00
Mardi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : 9h00 - 12h00
Vendredi : 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
Samedi : 9h00-12h00

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Remerciements :

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Christelle, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaine pour son travail.
Et chaque Rieuxoise et Rieuxois pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci pour les photos à Jean-Pierre COLIN.

Directeur de la publication :
Thierry POULAIN

Commission de rédaction :
Vanina AVRIL, Magali LABBÉ, Stephanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL et Julien ROUXEL

Secrétariat :
Edith COUDE

Mise en page - Impression :
Imprimerie Armoricaine
2 Quai Surcouf - 35600 REDON

Le mot du Maire...



Rieuxoises, Rieuxois,
Chers Concitoyens,

Notre mandat démarre dans des circonstances très particulières car le déconfinement du 11 Mai est encore très récent et la situation mérite de conserver toute la vigilance dans nos comportements individuels et collectifs.

Beaucoup d'entreprises et activités et donc de salariés, artisans, commerçants redoutent les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.

Les contraintes liées aux risques de reprise du virus vont probablement continuer encore quelques mois et nous nous devons de les accepter.

Au fil des semaines j'ai relevé et observé quelques exemples de solidarité, d'entraide, et de vigilance pour s'assurer des conditions des autres. Il sera important de les conserver dans le temps.

Nous avons, malgré tout la chance de vivre dans une commune rurale et d'avoir des logements pour la plupart d'entre nous, avec des jardins qui ont rendu le confinement moins contraignant.

Aux personnes (toute professions confondus) qui ont acceptés de déployer l'énergie nécessaire pour que notre quotidien ne s'arrête pas avec la Covid 19. Aux personnes qui ont su soigner, aidés et soutenir nos amis, voisins, parents et enfants dans de bonnes conditions. A tous, je veux dire Merci.

Aux bénévoles qui ont donnés du temps, qui se sont déplacés avec leurs machines pour la fabrication de 1000 masques, je veux dire Merci.

- Il y a un peu plus de trois mois que les élections municipales ont eu lieu l'équipe municipale et moi-même tenions à remercier les habitants qui se sont déplacés le 15 Mars pour voter. Notre équipe renouvelée à 50 % va apprendre à travailler ensemble et découvrir aussi la réalité du fonctionnement et des enjeux d'une commune.

Pour les Adjoints et conseillers issus du mandat précédent comme pour les nouveaux venus qui ont acceptés de poursuivre, malgré les contraintes personnelles que cet engagement implique. A tous, je veux dire Merci. Vous pourrez compter sur la détermination de notre équipe et de son dévouement pour mener à bien toutes les actions à venir.

La deuxième réunion du Conseil municipal a eu lieu le 11 Juin, nous avons désigné les délégués des commissions qui seront toutes rattachées à un adjoint et délibérer sur les délégations de signature du conseil au maire.

Nous n'avons pas attendu l'installation du nouveau conseil pour commencer à travailler et déjà plusieurs projets sont en cours.

Notamment l'entretien de la voirie communale, les travaux devraient être visible en fin d'été courant septembre. L'accent va être mis cette année sur l'amélioration de notre réseau communal.

Trois classes vont être entièrement repeintes à l'école publique « L'Escargot Bleu » ainsi que les façades et pignons du bâtiment.

La maison du port a trouvée preneur avec l'ouverture du restaurant au 1er Juillet. Nous leur souhaitons malgré un départ tardif dans la saison de réussir cette première année.

Sur la route départementale 114, le giratoire au droit de la salle socioculturelle du Grénith devrait aussi voir le jour courant septembre. Les travaux d'enfouissement de réseaux ont déjà débuté. Ce giratoire aura pour vocation de limiter la vitesse d'entrée dans notre agglomération.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin quelques lignes sur les incivilités récurrentes qui font l'objet d'appels en mairie, notamment sur l'utilisation d'engins de jardinage thermique, notamment pendant la pause méridienne ou le weekend. Pour les chiens laissés en divagation et les dépôts sauvages. Nous avons un cadre de vie magnifique il va de soi que chacun d'entre nous doit préserver autant que possible son espace et le territoire de la commune.

Lors de notre campagne notre liste s'appelait " Continuons ensemble pour la réussite de Rieux " et cette dénomination doit pouvoir s'inscrire entre tous les habitants de notre commune.

Pour conclure et comme je l'avais évoqué pendant notre campagne électorale, j'ai pris la décision de dégager du temps pour me consacrer à mes fonctions d'élu. Mon employeur l'EPTB Vilaine accepte un temps partiel à 60% jusqu'au 31 Décembre 2020. Puis je prendrai une mise en disponibilité pour les 6 ans à venir.

Le mercredi 15 Juillet dernier, lors des élections de Redon Agglomération, j'ai été élu 4ème Vice-Président ayant pour délégation l'habitat, l'accueil des gens du voyage, la voirie, les bâtiments et l'accessibilité.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonnes vacances.

Thierry POULAIN

CONSEIL MUNICIPAL 26 mai 2020

1) Élection du maire

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. André FONTAINE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal, installés dans leurs fonctions.

2. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Denis PICARD, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Céline HALIMI et M. Pierre TORLAY.

4. Déroulement du tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

5. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 18

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Thierry POULAIN	18	dix-huit

6. Proclamation de l'élection du maire

M. Thierry POULAIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2) Fixation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Thierry POULAIN élu maire,
La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.
La commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3) Élection des adjoints

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, dont Mme BONHOMME Marie-Claire est la candidate tête de liste, a été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, dans les mêmes conditions et sous le contrôle du même bureau que pour l'élection du Maire.

1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 18

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme Marie-Claire BONHOMME	18	dix-huit

2. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marie-Claire BONHOMME.

• Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

Madame	BONHOMME Marie-Claire	Premier adjoint
Monsieur	TORLAY René	Deuxième Adjoint
Madame	LE NOUAIL Stéphanie	Troisième Adjoint
Monsieur	TORLAY Pierre	Quatrième Adjoint
Madame	AVRIL Vanina	Cinquième Adjoint
Monsieur	ROUXEL Julien	Sixième Adjoint

3. Charte de l'élu local

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.

Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

*** Charte de l'élu local ***

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL 11 Juin 2020

1) Fixation des indemnités aux maire et adjoints au maire

Les conditions d'attribution des indemnités des élus sont définis aux articles L2123-23, L2123-24, L2511-34 et L2511-35 du CGCT (Code Général des Collectivités locales).

Les indemnités sont basées sur l'indice brut mensuel applicable au grade terminal de la fonction publique territoriale, soit l'indice brut mensuel 1027 (= 3 889,40 € mensuel depuis le 1er janvier 2019). Un taux est fixé en fonction de la strate de la population.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1er janvier 2020, par la Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Population totale	Maires	
	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	25,5	991,80
500 à 999	40,3	1 567,43
1 000 à 3 499	**51,6**	**2 006,93**
3 500 à 9 999	55,0	2 139,17
10 000 à 19 999	65,0	2 528,11
20 000 à 49 999	90,0	3 500,46
50 000 à 99 999	110,0	4 278,34
+ 100 000 (y compris Marseille et Lyon)	145,0	5 639,63
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 819,82

Population totale	Adjoints	
	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle (en euros)
Moins de 500	9,9	385,05
500 à 999	10,7	416,17
1 000 à 3 499	**19,8**	**770,10**
3 500 à 9 999	22,0	855,67
10 000 à 19 999	27,5	1 069,59
20 000 à 49 999	33,0	1 283,50
50 000 à 99 999	44,0	1 711,34
De 100 000 à 200 000	66,0	2 567,00
+ 200 000	72,5	2 819,82
Adjoints d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 341,84

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire.

• Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
- de fixer à 19.8 % le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.
- De valider le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.
- Que les indemnités seront versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus, soit le 27 mai 2020.

Vote à mains levées : 19 pour, 4 abstentions.

2) Délégations du Conseil Municipal au Maire

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

DÉCIDE DE DÉLÉGUER à M. le maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 3 ans ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : pour les DPU positifs ;
- Défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions pour les opérations inscrites au budget ;

AUTORISE Mme Marie-Claire BONHOMME à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

AUTORISE M. René TORLAY à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier pour les délégations suivantes :

- Procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- **PREND ACTE** que M. le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Vote à mains levées : 19 pour, 4 abstentions.

3) Création de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

- **Une liste de candidats, menée par René TORLAY, est enregistrée :**

Titulaires	Suppléants
René TORLAY	Pierre TORLAY
Denis PICARD	Gildas GAREL
Patrick ROLLAND	Marie-Claire BONHOMME

- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Voix obtenues par la liste menée par René TORLAY : 20

4) Création de Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :
Patrimoine- travaux et espaces verts
Affaires scolaires - enfance / jeunesse
Finances - Affaires économiques - Tourisme (camping, port)
Culture - fêtes et cérémonies - vie associative - sports et loisirs
Urbanisme - environnement
Médiathèque
Cimetière
Communication

Le conseil municipal décide de recueillir les candidatures des élus au sein de chaque commission et de valider globalement leur composition.

Patrimoine - travaux et espaces verts	
René TORLAY	Patrick ROLLAND
Pierre TORLAY	Lydie HUET
Sébastien LAUNAY	Julien ROUXEL
Céline HALIMI	Denis PICARD
Affaires scolaires - enfance- jeunesse	
Stéphanie LE NOUAIL	Héléna LOPION
Magali LABBE	Nadine POTIER
Alexandra MICHEL	Gildas GAREL
Finances - Affaires économiques - Tourisme (camping port)	
Pierre TORLAY	Patrick ROLLAND
Sébastien LAUNAY	Gaël DELAUNAY
Culture - fêtes et cérémonies - vie associative - sports et loisirs	
Vanina AVRIL	Yvonnick MAHEAS
Gael DELAUNAY	Stéphanie LE NOUAIL
Annie ROULET	Christiane HALLIER
Urbanisme - environnement	
Julien ROUXEL	Denis HUET
Denis PICARD	René TORLAY
Gildas GAREL	Sébastien LAUNAY
Céline HALIMI	
Médiathèque	
Julien ROUXEL	Alexandra MICHEL
Magali LABBE	Lydie HUET
Cimetière	
René TORLAY	Gaël DELAUNAY
Denis PICARD	Annie ROULET
Patrick ROLLAND	
Communication	
Julien ROUXEL	Alexandra MICHEL
Vanina AVRIL	Héléna LOPION
Magali LABBE	Stéphanie LE NOUAIL

Vote à mains levées : unanimité.

5) Désignation des élus membres du CCAS

1. Fixation du nombre de membres du CCAS

Le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Le président du CCAS est le maire.

En plus du Président, le nombre d'administrateurs est compris entre 8 et 16. Le CCAS est composé pour moitié d'élus, désignés par le conseil municipal. L'autre moitié des administrateurs sont nommés par le Maire et doivent représenter des associations œuvrant dans le social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal (8 membres élus) et l'autre moitié par le Maire (8 membres nommés).

Vote à mains levées : unanimité.

2. Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

- **Se portent candidats au CCAS :**

Marie-Claire BONHOMME	Patrick ROLLAND
André FONTAINE	Christiane HALLIER
Lydie HUET	Annie ROULET
Denis PICARD	René TORLAY

Cette liste de candidats est l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Il est procédé à l'élection des candidats.

Sont désignés membres élus du CCAS : la liste ci-dessus.

Vote à mains levées : Unanimité.

Mme BONHOMME, adjointe aux affaires sociales, précise qu'elle a sollicité les anciens membres du CCAS et leur a proposé de poursuivre leur participation. Ainsi, Guy VIAUD, Annick LORENT, Josiane BOUVIER et Martine LAMBERT ont d'ores et déjà donné leur accord.

6) Commission communale des Impôts directs

Article 1650 du code des Impôts
Modifié par LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 - art. 146 (V)

1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.
Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- *un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;*
- *trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;*
- *cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.*

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, à soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques, qui choisira les membres de la CCID, soit 8 titulaires et 8 suppléants.

Vote à mains levées : Unanimité.

7) Délégations aux instances et associations

La désignation des délégués aux commissions de Redon Agglomération interviendra ultérieurement. En effet, les nouvelles commissions de travail, en particulier leur composition, ne sont pas arrêtées à ce jour. La création de ces commissions et la désignation de leurs membres n'interviendront qu'après l'installation du nouveau Conseil Communautaire.

Deux communes organisent un second tour des élections municipales le 28 juin. L'installation des derniers conseils municipaux aura lieu le 5 juillet au plus tard. L'installation du Conseil Communautaire complet est programmée vers la mi-juillet.

Dans cette période transitoire, les délégués communautaires nouvellement élus sont associés aux travaux et décisions de Redon Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès de différentes instances ;
Considérant que le conseil municipal, après avoir recueilli les candidatures, décide de procéder à un vote global à mains levées ;

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les délégués suivants :**

Morbihan Énergies	Patrick ROLLAND, titulaire René TORLAY suppléant
Délégué Sécurité routière	Thierry POULAIN
Délégué Défense	André FONTAINE
Conseil d'École publique	Thierry POULAIN Stéphanie LE NOUAIL
Conseil d'établissement École privée	Thierry POULAIN Stéphanie LE NOUAIL
Référent - Enedis	Patrick ROLLAND René TORLAY
COPIL - Natura 2000 - EPTB Vilaine	Julien ROUXEL
CIAS Fédé - Enfance jeunesse	Thierry POULAIN Stéphanie LE NOUAIL
FDGDON	Sébastien LAUNAY
Délégué ARIC - Formation élus	Marie-Claire BONHOMME
CNAS	Thierry POULAIN
Référent - Mission Locale	Pierre TORLAY

Vote à mains levées : Unanimité.

9) Informations

Monsieur René TORLAY, adjoint aux travaux, informe le conseil des derniers achats et travaux commandés :

- Achat de matériel pour la maison du port, pour 6 770 € HT
- Peinture de trois classes de l'école publique par Color Tech pour 6 988.57 € HT
- Consultation en cours pour le ravalement extérieur de l'école publique
- Changement de la chaudière du camping pour 8 337.16 € HT

Les travaux de création du giratoire en entrée d'agglomération sont prévus pour septembre.

Pierre TORLAY, adjoint au tourisme, annonce **l'ouverture du camping le 12 Juin 2020.**



10) Jury d'Assises 2021 - Tirage au sort

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Membres du Conseil municipal



Thierry POULAIN
MAIRE
53 ans - Technicien ouvrage hydraulique

ADJOINTS



Marie-Claire BONHOMME
Adjointe aux affaires sociales et au CCAS
56 ans - Gestionnaire ressources humaines



René TORLAY
Adjoint aux travaux, voirie, cimetière et services techniques
66 ans - Retraité



Stéphanie LE NOUAIL
Adjointe à l'enfance et à la jeunesse
48 ans - Adjointe gestionnaire de production



Pierre TORLAY
Adjoint, en charge des affaires économiques, du budget, du tourisme et des contacts avec la presse
36 ans - Responsable secteur



Vanina AVRIL
Adjointe à la vie associative, aux cérémonie et à la communication numérique
41 ans - Opératrice électronique



Julien ROUXEL
Adjoint à l'urbanisme, à l'environnement, à la médiathèque et à la comunication écrite
35 ans - Adjoint administratif territorial

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Gaël DELAUNAY
53 ans - Deviseur menuiserie



André FONTAINE
75 ans - Médecin



Gildas GAREL
46 ans - Technicien de production



Céline HALIMI
43 ans - Monitrice d'atelier



Christiane HALLIER
63 ans - Retraitée



Denis HUET
60 ans - Retraité



Lydie HUET
62 ans - Chef d'entreprise



Magali LABBE
36 ans - AESH



Sébastien LAUNAY
31 ans - Agriculteur



Héléna LOPION
43 ans - Fonctionnaire territoriale



Yvonnick MAHEAS
47 ans - Gérant de société



Alexandra MICHEL
45 ans - Assistante maternelle



Nadine POTIER
55 ans - Conductrice de ligne



Denis PICARD
77 ans - Retraité



Patrick ROLLAND
52 ans - VRP en reconversion



Annie ROULET
54 ans - Assistante de vie

Démissions du conseil municipal

Pascal CANOVAS et Marie-Claudine JOUNEAU, membres de la liste Bien Vivre à Rieux ont décidés de donner leurs démissions. Ils sont remplacés respectivement par Gaël DELAUNAY et Héléna LOPION.

Cérémonie du 8 Mai

Cette année, la mairie et l'association FNACA ont organisé la cérémonie du 8 Mai dans des conditions particulières.
Une gerbe de fleurs a été déposée, lors de cette courte commémoration.



Marc RIARD

Le 25 Juin, Nous avons accueilli au sein des services municipaux monsieur Marc RIARD.
Il a pour fonction la gestion de la salle du Grénith (accueil des utilisateurs, état des lieux d'entrée et de sortie, entretien, petit bricolage…) ainsi que l'entretien des infrastructures communales. Ses multiples expériences, notamment dans la gestion de salles de spectacles pendant 20 ans lui ont permis d'apprécier le potentiel de la structure.

Sa motivation fera le reste. Il s'est senti « très bien accueilli par ses collègues et les élus ». Nous lui souhaitons de pouvoir s'épanouir dans cette nouvelle aventure.



Près de 1000 masques cousus ★



Fabrication de masques

Durant plusieurs semaines, une trentaine de bénévoles se sont succédés pour fabriquer des masques.
Ainsi près de 1000 masques ont été cousus sous la houlette de Thierry POULAIN. Nous avons vendu plus de 500 masques pour le prix de 1 euro symbolique (ce qui permet de rembourser le tissu, fils et les autres masques que nous avons dû acheter pour les différents services), pour les personnes fragiles, le masque était offert.
Le mercredi 8 Juillet, la municipalité a tenu a remercier ces bénévoles pour leur savoir-faire, leur temps et leur volontariat, puis les a invité à un pot de l'amitié.



Restaurant du Port

Depuis le 1er Juillet, Franck et Marc BUTTE, aidés de leurs parents, ont ouvert le restaurant du port. Agés de 19 et 20 ans, ces jeunes ont fait leurs études en restauration et hôtellerie. Ouvert 7/7jours, de 8h à 1h du matin, ils vous proposent le petit déjeuner et un service en continu (salades, bavette, pan bagnat, burger, panini, galettes, crêpes et glaces). Au cours de l'été, ils envisagent des soirées à thème (moules frites, paella, …).

Vous pouvez réserver au 06 51 65 29 21 ou au 06 52 67 40 80.

Vinpai

Installée depuis Juin 2019 dans la zone artisanale du Bourgneuf à la place de CIMAPREM, l'entreprise VINPAI produit des ingrédients fonctionnels performants pour les industries agroalimentaires et les cosmétiques. A Rieux, Vinpai s'est spécialisée dans la désalinisation des aliments et la fabrication de masque peel-off à base d'alginate. Le siège social est installé à St Dolay, depuis 2011 et la société emploie 25 personnes sur les deux sites. L'entreprise se développe de plus en plus à l'internationale (Mexique, Pakistan, Maghreb, Afrique…) grâce à sa présence sur les salons professionnels à l'étranger.



Dépôts sauvages

Ces derniers temps et surtout depuis le début du confinement, des dépôts sauvages (déchets verts, cloisons en bois, pneus, poubelles, bouteilles, bidets, matelas, …) ont été constatés sur la commune notamment sur le site du château et les chemins de marais. Ces dépôts sont punis par le code pénal de 1500 euros d'amende et de 3000 euros en cas de récidive.

Les déchèteries sont de nouveau ouvertes sans restriction sur le site de Redon Agglomération.

Nuisances liées aux chiens

Depuis quelques temps, nous avons de plus en plus de plaintes concernant les chiens en divagation mais aussi pour les aboiements intempestifs. Pour rappel, selon l'article R1334-31 du code de la santé publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Cette réglementation s'applique de jour comme de nuit 24h/24h. Chaque propriétaire de chien doit faire preuve de civisme.

Mine d'or à Pénestin

Jusqu'au 31 Août, la région Bretagne et le transporteur Maury proposent la possibilité d'aller à la plage de la Mine d'or à Pénestin tous les jours sauf les dimanches et jours fériés. Au tarif de 2 euros le trajet, vous pourrez prendre le car à 13h15 à l'arrêt près de la mairie.

Le retour est à partir de 17h45 à Pénestin pour une arrivée à Rieux à 18h35.

Le conseil des jeunes

Le conseil des jeunes s'est réuni une dernière fois en fin d'année scolaire pour faire le bilan de leur expérience sur cette année écoulée. Ils ont apprécié la rencontre avec les élus, le concours de dessin de Noël et l'élaboration des nichoirs. Leur mandat s'est interrompu avec le confinement. Avec leurs mots, ils nous ont fait part de leur ressenti durant cette période si particulière. Au départ ils se sont dits : « Chouette, pas d'école », puis, au fil du temps ; ils ont trouvé compliqué de travailler à la maison et de partager un ordinateur avec les frères et sœurs.
Malgré tout, en suivant l'actualité, ils ont pris conscience de la chance de vivre à la campagne.
Ils ont ressenti le manque de leur famille. A l'approche du déconfinement et de la reprise de l'école, ils ont eu hâte de revoir les copains même si au départ, ils ont éprouvé quelques difficultés avec les gestes barrières.







Apiculteurs

Passionnés par les abeilles et la nature depuis toujours, nous avons fait de l'apiculture notre métier depuis une dizaine d'années. La Ruche de Yanège est née de cette passion et de notre complémentarité, Yanège étant la contraction de nos prénoms : Yannick et Nadège.

Actuellement en Ile-de-France, nous prévoyons de nous installer définitivement à Rieux pour élever une soixantaine de colonies que nous allons progressivement déménager à Rieux et dans les alentours.

Notre miel sera en vente sur des marchés, dans des comités d'entreprises et à notre domicile. Nous faisons, tout au long de l'année, des animations et des ateliers autour de l'abeille, de la ruche et des produits de la ruche.

Notre activité est entièrement tournée vers l'abeille, la nature et la biodiversité. Nous démarrons en Septembre une formation d'herboristerie pour compléter notre activité. Lorsque l'installation à Rieux sera définitive, nous cultiverons nos plantes médicinales et aromatiques, nos fruits et légumes (que les abeilles polliniserons) et produirons notre miel Rieuxois.

La diversité florale, les belles forêts de châtaigniers et la douceur de vivre de Rieux nous ont conquis. Le formidable accueil nous a convaincus que c'était là que nous voulions continuer notre chemin.

Dimitri TCHEKHOFF
Recueil de poèmes



Dimitri TCHEKHOFF, jeune adulte de 18 ans vit depuis deux ans sur notre commune avec sa mère. Passionné de lecture et d'écriture, il sort son recueil de 28 poèmes publié par sa sœur Valérie dans le cadre d'un cadeau d'anniversaire et illustré grâce à un travail familial.

L'écriture est pour Dimitri un moyen d'évacuer les problèmes qui sont dans sa tête et de nous faire partager sa passion des chevaux et le bien-être qu'ils lui procurent. Dimitri est atteint du syndrome de Prader-Willi, maladie génétique qui se caractérise notamment à la naissance par un manque de tonus musculaire. Après quelques années difficiles sur le plan scolaire, Dimitri souhaite faire d'une de ses passions son métier en devenant bibliothécaire.

Le recueil est à vendre au prix de 7 euros dont 1 euro est versé à l'association Prader-Willi. Créée en 1996, cette association de parents collecte des fonds pour la recherche contre cette maladie.

Avec le gain des ventes et des dons, Dimitri pourra acheter un tricycle adapté grâce à l'aide de l'association un vélo pour tous.

Aimez-vous la poésie ?
« Pour moi, elle est mon souffle, ma lumière…
Je vous invite à partager mon « portrait breton » écrit quand j'étais à la Maison Familiale de Questembert il y a deux ans. Malgré les embûches parfois nombreuses sur mon chemin, ma vie à Rieux est plus belle, plus rieuse ! »

Un soir d'été, écoutant les Nocturnes de Chopin par Brigitte ENGERER.
- presque deux heures de ravissement.

HYMNE À LA LUNE ET À LA NUIT
Elle est si belle
Cette lune
Que je me plais à la regarder certains soirs
Cette si belle lune
Aussi mignonne et blanche comme la farine
Qui nous éclaire tous les soirs de sa douce lumière apaisante
Il me suffit de la regarder pour être de suite apaisé
Quand je suis triste
Quelle est belle cette nuit bleue
Bleu comme le bonheur
D'ailleurs toujours pendant la nuit
Nous faisons de doux rêves de bonheur.

Le 5 Septembre, Dimitri sera présent à la braderie de la médiathèque pour vendre et dédicacer son recueil.

Programme de limitation des populations de ragondins dans le Morbihan

Chaque année, une campagne de limitation des populations de Ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos 10 piégeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche, qui a permis de capturer 7867 Ragondins depuis 1997 (dont 265 en 2020), répond à une obligation qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de tous ces nuisibles sur leur commune (Arrêté préfectoral de 2013).

Ces animaux très prolifiques (1 couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des terriers.



Mais ils sont surtout porteurs de la leptospirose, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur.

C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piégeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau.

La municipalité tient à remercier les 10 piégeurs bénévoles pour leur investissement et leur implication indispensable pour la santé publique.

11 piégeurs ont participé à cette campagne :
- GERAUD François
- MAHEAS Joseph
- LECLAIRE Michel*
- MICHEL Benoît*
- TORLAY Loïc
- JARNIER Yoann
- HOUIZOT Olivier
- FLOHIC Patrice
- HEDAN Jean-Yves*
- JARNIER Alain*

* : piégeurs agréés par la préfecture pour la destruction des nuisibles.

Nous remercions la municipalité pour son aide.
Cette campagne s'est conclue le 25 Juin par un repas au restaurant « le Prieuré » (RIEUX). A 14h, le bilan de cette édition a été délivré à la mairie, en présence de M Patrick ROLLAND (référent piégeage ragondin de la commune).

Pour finir, je tiens à remercier tous les piégeurs et j'espère les retrouver l'année prochaine pour la 24e édition.

La Leptospirose

La Leptospirose : Maladie infectieuse grave répandue dans le monde entier, pouvant infecter l'homme et de nombreuses espèces animales (ragondins, rats musqués, chiens, animaux d'élevage…). La contamination par la bactérie responsable, le Leptospire, peut avoir lieu lors d'activités en relation avec l'eau douce (baignade, pêche, activités nautiques…) ou, lors de contact avec des animaux contaminés.
En France, le nombre de cas de leptospirose a doublé ces dernières années passant de 300 à environ 600 cas recensés par an. Cette maladie peut parfois conduire au décès du patient !

Les symptômes chez l'homme
Les premiers symptômes apparaissent 2 à 20 jours après la contamination et ressemblent d'abord à une grippe :
- Fortes fièvres avec frissons, jaunissement de la peau, des muqueuses et du blanc de l'œil
- Douleurs musculaires et articulaires, maux de tête et troubles digestifs fréquents

La maladie peut s'aggraver en l'absence de traitement antibiotique et s'étendre au système nerveux, au foie, aux reins… Dans tous les cas, lors d'une consultation pour l'un de ces symptômes, demandez à faire rechercher la Leptospirose, surtout si vous fréquentez les milieux aquatiques.

La contamination
Les ragondins et les rats musqués ont un rôle actif dans la propagation des Leptospires. Contenus dans les urines des rongeurs sauvages, les Leptospires peuvent pénétrer par les pores de la peau en contact prolongé avec l'eau, par les plaies cutanées ou par les muqueuses (œil, nez, bouche…).
Une étude menée en 2010 par les FDGDON de Bretagne, Pays de Loire et Basse Normandie a démontré que 20% des ragondins et 35 % des rats musqués étaient excréteurs de la bactérie dans leur environnement.

Les Incroyables Comestibles de Rieux : plantez, cultivez... partagez !



« Les Incroyables Comestibles » est un mouvement mondial originaire d'Angleterre.
Son objectif : créer une abondance gratuite de nourriture à partager pour tous, favorisant l'autonomie alimentaire locale, saine, durable, engagée et inclusive.
De façon plus modeste, un groupe de Rieuxois a eu envie de rejoindre ce mouvement en lançant un jardin partagé. L'ambition est de créer du lien autour du jardin tout en profitant des petites récoltes. Ainsi, 4 carrés potagers et une bande de framboisiers ont été installés en octobre dernier sur le terrain à côté de la cantine. En plus des fraisiers et aromatiques (ciboulette, sarriette…) et oignon rocambole, plantés à l'automne dernier, ce sont des tomates, des courges variées, des poireaux, de l'oca du Pérou, des poivrons, qui ont été repiqués récemment. Le collectif remercie la municipalité et les services techniques de Rieux pour la mise à disposition du terrain, d'une tonne à eau et de paillage, le conseil de développement Pays de Redon - Bretagne Sud pour l'achat de plants et graines, les Incroyables comestibles de Redon pour leurs généreux dons de plants, conseils… Ces jardins sont accessibles à tous : enfants et adultes, jardiniers ou novices sont les bienvenus. Pour récolter, bien sûr, mais aussi pour aider à pailler, arroser, planter... !

Joignez-vous au groupe de Rieux !
Tél. : 06-14-20-32-33
Mail : ic.rieux@laposte.net
Page facebook : Incroyables comestibles rieux.



A noter : Les Incroyables comestibles de Rieux prévoient d'organiser, pour la première année d'existence du jardin partagé, un troc plants, boutures, graines... au début de l'automne prochain.

Information retraite

Compte-tenu de la complexité de la législation retraite, des vicissitudes des vies professionnelles, des incompréhensions et des recherches parfois nécessaires : six mois sont nécessaires pour qu'une pension puisse être versée. C'est pourquoi nous faisons le maximum pour en informer les assurés. Or, mes équipes ont constaté que **certaines demandes de retraite effectuées dans votre secteur nous parviennent tardivement**. Seulement 48,6% des habitants de Rieux déposent leur dossier dans les temps (c'est-à-dire 6 mois avant leur date de départ à la retraite souhaitée). Évidemment, nous avons déjà engagé envers eux des campagnes de communication centrées sur deux messages clés : « Une demande de retraite doit être effectuée **6 mois avant** la date de départ : c'est l'assurance d'un passage à la retraite sans interruption de ressources. La demande de retraite en ligne **(www.lassurance-retraite.fr)** est à privilégier : c'est l'assurance d'une demande transmise à tous les organismes de retraite concernés »

Assurance Bretagne retraite

Le Collectif Octobre Rose

1 don = 1 lot !

Le Collectif Octobre Rose en Pays de Redon, doit exceptionnellement réinventer sa manifestation cette année, suite à l'épidémie de Coronavirus.
Nous avons donc décidé de reporter la marche-course à 2021. Parce que la maladie n'a pas disparue pour autant, nous nous devons de poursuivre nos actions. Mobilisés ensemble depuis 2017, en 2020, on ne lâche rien !!! **Le Collectif vous propose une collecte de dons, de vente de tee-shirts des années précédentes, de gobelets… sur 5 journées (les 3, 5, 10, 12 et 17 octobre 2020).** Un lot vous sera remis en échange de vos dons. Une communication ultérieure vous informera des sites de collectes. En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer sur nos stands, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Le Collectif Octobre Rose


Remise de chèque 2019

Un accueil de loisirs qui se réinvente

Durant la crise sanitaire actuelle, la municipalité et l'équipe d'animation s'est mobilisée pour résoudre une équation impossible : organiser un accueil de loisirs sécurisée et aseptisée tout en proposant des animations ludiques et joyeuses et faire fleurir des sourires ravis sur le visage des enfants.



• Mobilisés au plus fort de la crise

Les animateurs se tenaient prêts pour accueil les enfants des personnels soignants et personnels prioritaires, dès que la demande se présentait.

Pour les vacances d'Avril, l'Accueil de Loisirs de Rieux, s'est associé aux accueils d'Allaire, St Jacut les Pins et St Vincent sur Oust, pour partager l'offre d'accueil sur le territoire.

A partir de la 1ère phase de déconfinement, le 11 Mai, l'Accueil de loisirs de Rieux, a accueilli à nouveaux ses enfants chaque mercredi. Le protocole mis en place alors suit celui des écoles. Indispensable même s'il a pu être astreignant pour les familles et les enfants, l'équipe d'animation a su adapter ses activités aux contraintes imposées. Les enfants ont pu s'amuser, jouer, créer, inventer, parler et échanger. La fête des pères, la fêtes des mères, la fête de la musique, fêtes des maitresses… tout un stock de fêtes à célébrer tous ensemble qui ont occupé les enfants durant ces quelques mercredis !



Fête des mères

Durant la période de confinement, l'équipe d'animation titulaire a travaillé d'arrache-pied pour réinventer notre organisation de l'accueil des enfants et étoffer le projet d'animation du centre de loisirs. Toujours optimiste et volontaire, l'équipe s'est attachée à offrir des temps ludiques, déterminée à inventer des animations estivales innovantes ! Cette année encore, l'accent aura été mis sur la déco et la sensibilisation des animations.


Fêtes des maîtresses

Durant cette période si particulière, l'Accueil de loisirs a voulu garder le contact avec les familles via la page Facebook. De temps en temps de petits défis ont jalonné ces longues semaines. Thème de Pâques, du Printemps, etc., l'envie était avant tout de garder le lien entre les uns et les autres.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook « Centre de Loisirs - Rieux » , aimez et abonnez-vous pour suivre toutes nos actualités !

Animations estivales innovantes !







Alexandra, Julie et Coralie, au boulot à la maison, même confinées !


Comme au camping


Chevaliers et Princesses


Cirque


L'Espace



L'été

Pour cet été, l'envie était forte de vouloir proposer un vrai temps de vacances. Mettre de côté les craintes et les angoisses qu'ont pu connaitre certains enfants, pour retrouver le gout du vivre ensemble ! Le 22 Juin, un nouveau protocole sanitaire est instauré, assoupli pour la plus grande joie de l'équipe. Malgré des contraintes encore présentes et l'annulation d'une grande partie de nos sorties, nous avons conservé, profondément ancrée, l'envie de nous amuser, de découvrir, de diversifier. La tradition à la Recreoz, voulait que chaque semaine de vacances, les enfants puissent vivre un temps à la piscine et une sortie à la journée. Comme nous ne pouvons pas aller jusqu'à certaines animations, ce sont elles qui viendront à nous. La première semaine, nous recevions donc l'association Onirium et son Troll Ball, et Héloïse pour ses ateliers poterie et enluminures. On a poursuivi l'été avec une journée Paddle et Optimist à l'Etang Aumée, un stage cirque de deux jours et un planétarium gonflable, pour une journée dans les étoiles. Du jamais vu à la Recreoz ! Plus que jamais cette année, l'équipe a eu à cœur d'aider les enfants à s'évader !

Les camps

Les séjours initialement prévus cet été ont malheureusement dû être annulés. Même si nous le regrettons, nous restons convaincus que c'était le choix le plus raisonnable. Le protocole sanitaire étant impossible à tenir avec des séjours en tentes et des espaces de promiscuité. Cette année, une nouveauté devait apparaitre, le mini camp des Minis. Un séjour court de 3 jours et deux nuits, adressés aux enfants de 6 ans, qui souhaitaient vivre un premier séjour. Cette formule courte et à proximité de Rieux avait le double intérêt de rassurer les enfants par une durée limitée et aussi les familles par un lieu choisi dans un périmètre proche. Ce n'est que partie remise, à découvrir en 2021.


Les métiers

ÉCOLE PUBLIQUE

L'ESCARGOT BLEU

Pendant le confinement, tous les élèves de l'école ont pu suivre les apprentissages en télétravail sur le blog de l'école. Chaque enseignant a pu accompagner ses élèves et suivre leurs progrès tout au long de cette période. Plusieurs défis ont été proposés aux élèves.
Les élèves ont participé à un « défi masque poisson ». Chaque enfant (et adulte) de la classe pouvait réaliser un masque, les photos ont été regroupées et il fallait ensuite retrouver qui se cachait derrière chaque masque !



L'équipe s'est ensuite organisée avec l'aide de la municipalité pour accueillir tous les élèves qui souhaitaient revenir à l'école lors des reprises successives, en respectant les mesures des protocoles sanitaires (54 élèves le 11 Mai, 77 élèves le 2 Juin).





Depuis, le lundi 22 Juin, 127 élèves ont repris le chemin de l'école. Ils étaient tous très contents de retrouver leurs camarades.
Les plus jeunes ont profité du beau temps pour jardiner. Quel plaisir de découvrir des fraises dans le potager !

Cette année la classe de CM2 a participé à un concours de lecture « Les Petits champions de la lecture ». En Janvier, à la médiathèque, s'est déroulée la première étape et Carlie a été sélectionnée par le jury pour participer à l'étape départementale. Malheureusement, celle-ci n'a pu avoir lieu comme prévue à cause du confinement. Cependant le concours a continué et Carlie a posté une vidéo pour valider sa participation. Elle n'a pas été sélectionnée par le jury pour l'étape régionale. La classe continue tout de même à suivre la finale nationale en visionnant les vidéos des candidats.

Ce concours a été une expérience riche pour les élèves de CM2 qui ont su allier lecture et plaisir !

Le projet avec l'artiste Béatrice BAILET, se poursuivra en Septembre. Les élèves réaliseront les 4 fresques prévues sur les murs extérieurs de l'école. Les CM2 seront invités par la suite, à un vernissage, afin qu'ils admirent le fruit du travail collectif ! L'année prochaine, un nouveau thème attend les élèves…

Ils embarqueront pour « un voyage dans le temps » et partiront à la découverte des différentes périodes de l'histoire.

INSCRIPTIONS : Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école, pour la rentrée prochaine. La directrice, Mme PERTIN est à votre disposition pour vous rencontrer, visiter l'école et vous présenter le Projet d'école (Tél : 02 99 91 93 14 - 07 81 54 73 47 - Mail : ec.0560740a@ac-rennes.fr)


Défi Art


Défi
" Land Art "



ÉCOLE PRIVÉE

SAINTE-ANNE

Cette année scolaire très particulière s'est achevée le 3 Juillet. Elle fut marquée par la réalisation de plusieurs projets malgré la crise sanitaire qui nous a empêchés d'en finaliser certains. Projets qui sont repoussés sur l'année 2020 2021.

Au tout début de l'année, les élèves de cycle 2 ont pu s'initier au Street art pendant une semaine grâce au professionnalisme d'un graffeur professionnel du bassin redonnais. De ce partenariat est née une magnifique fresque qui orne le mur d'enceinte de l'école côté cour des classes élémentaires. Ce projet sur le thème de la Biodiversité a pu voir le jour grâce au financement de l'OGEC et aux bénéfices engendrés par la fête du boudin 2019 mais aussi grâce à l'implication de nombreuses familles de l'école qui ont préparé le support et encadré les groupes d'enfants lors de la réalisation de l'œuvre. Le projet aurait dû se poursuivre en Mai Juin avec la réalisation d'une autre fresque sur la cour côté maternelle mais l'actualité en a décidé autrement. Les élèves des cycles 1 et 3 pourront donc s'exercer à cet art en Octobre, toujours sous la houlette de notre artiste.

Les nombreuses sorties prévues ont toutes été annulées mais les élèves de CM1 CM2 ont tout de même pu participer à notre traditionnel séjour à la montagne. Ce fut pour beaucoup d'entre eux l'occasion de découvrir le ski et d'appréhender un nouvel environnement par la découverte de sa faune et de sa flore mais aussi de développer leurs compétences sociales et leur autonomie. Cette expérience laissera certainement de très bons souvenirs à nombre d'entre eux. Le séjour dans le Val de Loire programmé fin Avril pour les élèves de CP CE1 CE2 se voit repoussé à fin Septembre. Il était important pour nous de pouvoir faire vivre ce moment tant attendu par beaucoup et nous sommes heureux d'avoir pu le maintenir… Nous démarrerons ainsi une nouvelle année sous de bons auspices.

Notre école est en lien constant avec les partenaires locaux :
Plusieurs partenariats locaux prennent forme au fil de l'année, dont notamment la fréquentation de la médiathèque municipale que nous remercions pour son investissement au service des enseignants et des enfants.

Merci également à ses bénévoles. Nous sommes aussi en lien avec le cinéma et le Canal de Redon qui nous ont proposé encore cette année des spectacles de grande qualité dont nous avons pu profiter avant le confinement. Dès le début de l'année, les élèves de cycle 2 et de cycle 3 ont pu bénéficier de l'expertise de Marie MANSION du conservatoire de musique du pays de Redon et développer leur capacité d'écoute et leur créativité. Le projet n'a pas pu aboutir mais nous retrouverons Marie avec beaucoup de plaisir à la rentrée.

Cette fin d'année a été aussi pour nous l'occasion de remettre le diplôme de fin d'années de primaire à nos élèves de CM2 avant leur entrée au collège et de remercier vivement Didier JAN, enseignant dans notre école depuis 12 ans et qui travaillera à temps complet à partir de la rentrée 2020 à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique comme animateur pédagogique. Les familles et les enfants ont pu lui dire au revoir lors d'un pique-nique convivial. Tous les élèves ont célébré ce départ par un chant qui est venu ponctuer une belle journée malgré un ciel incertain.

Le départ officiel de Didier sera célébré en Septembre avec toute la communauté éducative et les parents de l'OGEC et de l'APEL.

INSCRIPTIONS : si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Ste-Anne, visiter ou échanger autour de notre projet pédagogique, vous pouvez joindre le chef d'établissement, Laëtitia HALGAND au 02 99 91 92 06 ou par mail : ste-anne-rieux@wanadoo.fr . Un blog est aussi à votre disposition si vous souhaitez découvrir la vie de notre école : http://ecolesainteannerieux.eklablog.com/recent/2









Activité de la médiathèque pendant la crise sanitaire et protocole pour la période estivale.

Un service confiné mais opérationnel

Du 17 Mars au 10 Mai, la médiathèque a été **fermée au public.** Les animations ont été annulées. Cependant, le personnel n'a jamais cessé de travailler pendant cette période de confinement: gestion et réorganisation des collections, préparation des commandes, veille et recensement de ressources en ligne et services numériques à distance pour les usagers (ressources de la Médiathèque Départementale du Morbihan)…

A partir du 14 Avril, un service de livraison à domicile de documents (livres, DVD, revues) de la médiathèque a été créé pour permettre du divertissement aux Rieuxois pendant le confinement. 63 livraisons effectuées par Monsieur le Maire, Thierry POULAIN qui est aussi à l'origine de cette initiative.

La médiathèque a aussi proposé **un service prêt à emporter à partir du 12 Mai,** une fois le confinement levé. Les abonnés repéraient en ligne les documents de leurs choix (il y avait aussi la possibilité de sélection conseil) et venaient retirer leur commande à la médiathèque sur un créneau fixé ensemble.

Des ordinateurs ont aussi été mis à disposition sur réservation pendant cette période permettant ainsi aux personnes non équipées de pouvoir se connecter à internet.

Réouverture au public et protocole pour la période estivale

Depuis le 3 Juin, la médiathèque **a rouvert ses portes** afin de vous permettre un choix plus large et plus aisé de documents. **Voici le protocole retenu et les consignes à suivre pour assurer la sécurité de tous, usagers et personnel** ***(adaptation à partir du 29 Juin) :***

- La jauge maximale est fixée à ***25 personnes présentes*** simultanément dans la médiathèque (personnel inclus).

- Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés par leurs parents et, sous leur responsabilité, doivent respecter les consignes sanitaires.

- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans (les autres enfants peuvent bien sûr en porter aussi s'ils le supportent).

- Le lavage des mains est obligatoire pour tous (savon dans les toilettes ou gel hydro alcoolique à votre disposition).

- Le retour des documents se fait dès l'entrée de la médiathèque pour ***une mise en quarantaine de 3 jours.***

- Le choix des documents dans les rayonnages et la circulation dans la médiathèque se feront dans **le respect des distances de sécurité et des gestes barrières.**

- La lecture et la consultation sur place sont de nouveau autorisées. Des coins spécifiques sont aménagés. Des fauteuils sont installés sur la terrasse pour lire en plein air.

- Les conditions de prêt restent les mêmes : 15 documents par carte dont 2 nouveautés pour 3 semaines (tolérance sur les dépassements de délai d'emprunt).

L'accès à l'espace multimédia est limité à 6 ordinateurs. Une personne à la fois sur un poste. Le mobilier et les ordinateurs seront nettoyés après chaque utilisateur.

Animations

Samedi 5 Septembre de 10h à 13h :

- Braderie de livres et de revues sur la terrasse de la médiathèque. Vous trouverez dans les cartons documentaires, albums, romans, revues… pour tous les âges et à petits prix !



- Rencontre - vente - dédicace avec Dimitri TCHEKHOFF, jeune Rieuxois de 18 ans, auteur du recueil « Les carnets d'un jeune poète ». Dimitri est porteur du syndrome de Prader-Willi, mais avant tout porteur de d'amour et de rêves. Il sera présent le jour de la braderie de la médiathèque pour une rencontre et une vente-dédicace de son recueil de 28 poèmes, qui est le fruit de 5 ans de travail, d'écriture et d'imagination.
(Article p12).



- Mardi 22 Septembre à 20h : Présentation de sa démarche et de son kit zéro déchet par Amélie BRAULT, animatrice zéro déchet et blogueuse pour Terre Agir. Durée environ 1h. Gratuit. Sans inscription.





Prix littéraires

- 10ème Prix des lecteurs : La fermeture des médiathèques pendant plusieurs semaines ayant rendu impossible l'emprunt des livres du prix, **la date limite des votes est prolongée jusqu'au dimanche 22 Novembre 2020. Le spectacle de remise des prix aura lieu le samedi 5 Décembre** au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Redon Agglomération.

- Prix des jeunes lecteurs spécial Bandes Dessinées :
Tu as entre 8 et 12 ans ? A partir du 12 Septembre 2020 découvre 6 nouvelles BD et vote pour ta préférée !
Pour participer au Prix des jeunes lecteurs spécial bandes-dessinées, tu dois avoir entre 8 et 12 ans et lire au moins 3 des 6 BD de la liste. Mais... le mieux, c'est vraiment lire les 6 : promis, elles sont supers ! Ensuite, sur le bulletin de vote que tu trouveras dans ta médiathèque, tu notes les BD selon ton ordre de préférence en écrivant les chiffres de 1 à 6 dans les ronds correspondants. Le N°6 pour ta BD préférée et me n°1 pour celle que tu as le moins aimée.

Une présentation de la sélection aura lieu **le samedi 12 Septembre à 14h30** à la médiathèque de Rieux. Tu auras ensuite jusqu'au 24 Avril 2021 pour lire les BD, les noter et venir déposer ton papier à la médiathèque. Les résultats de votes de tous les lecteurs seront proclamés en juin.





Les rendez-vous réguliers

Le roi lire, le café littéraire, le club lecture jeunes, les groupes de co-apprentissage (anglais, programmation informatique…), ateliers multimédias reprendront à la rentrée si la situation sanitaire le permet. Des animations dans le cadre de temps fort habituels : « Les Minuscules », Mois du doc, Dictéléthon…sont aussi prévus. Surveillez la communication !

Horaires d'ouverture au public pendant l'été (jusqu'au 29 Août inclus)

- Fermée le lundi.
- Mardi et Jeudi : 14h-18h ;
- Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h ;
- Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30.

Fermeture pour congés estivaux du 11 au 15 Août inclus !

La médiathèque propose un fonds de revues pour adultes 15 titres) et jeunes (12 titres) disponibles à la consultation sur place et/ou au prêt (sauf dernier numéro). Les journaux Ouest-France et Les infos sont disponibles à la lecture sur place uniquement. Les titres proposés peuvent adaptés en fonction des souhaits des usagers. N'hésitez pas à nous faire part de titres que vous aimeriez trouver en rayon.

Pendant l'été la terrasse est accessible pour se poser, papoter, lire sur place…
Et des canapés sont aménagés dans la médiathèque pour de la lecture sur place.





Contact

Contact : 02 99 91 97 03 - mediatheque@mairiederieux.fr
N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page Facebook : Médiathèque « Du récit à Rieux » et sur le site internet de la commune www.rieux-morbihan.fr (menu de gauche : médiathèque > rubrique animations).

Retrouvez tous les services et animations à venir du réseau sur le site : http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh



La saison 2020-2021 est lancée !

Basket

Après une saison écourtée, un retour à la pratique de leur sport favori est attendu avec impatience pour l'ensemble des licenciés. Les enfants peuvent êtres inscrits dès 5 ans en catégorie baby basket où la pratique est sous forme de jeu avec ballons. Le club dispose de plusieurs éducateurs diplômés (départemental et régional). La présence de ces éducateurs en plus des bénévoles permet de mettre en place un projet éducatif et sportif pour les licenciés (respect, vie en groupe, hygiène de vie…). Le club compte des équipes de mini-poussines à seniors (féminins et 3*3 masculins) et également le baby basket, ainsi qu'une équipe loisirs féminine.

Pour cette saison, la création de 2 nouvelles équipes masculines en U17 et U20. Certaines équipes jeunes sont engagées sur le plus haut niveau départemental en D1.
Une école d'arbitrage est en place pour assurée la formation et le suivi des jeunes arbitres. Le club est bien représenté en terme d'arbitres une arbitre stagiaire, deux arbitres départementaux et un arbitre région. Sur le plan financier le club se devra cette saison de fonctionner en partie sur ses fonds propres n'ayant aucune ressources provenant des manifestations (moules frites et lotos organisés habituellement en Juillet) le manque à gagné est de 8000 euros.

Contact et renseignement pour inscriptions saison 2020-2021 : 06 49 54 40 44

BC BZH RIEUX - St DOLAY

2019-2020













Rieux cyclo-randonneurs

Reprise des activités de l'école VTT début Septembre.
Inscription des enfants à partir de 10 ans.
Pour tous renseignements : Tél 06 60 83 27 91.

Cyclo-club Rieuxois

Le nouveau bureau de l'association :

- Président Gilbert BOULO,
- Vice-président Jean Paul ROUXEL,
- Secrétaire Hervé BOULO,
- Secrétaire adjoint Adel DECRU,
- Trésorier Hervé VOISIN,
- Trésorier Adjoint Joël RAIMBAU.

Effectif en Hausse 31 adhérents.

- Cyclot'autonnale prévue le 13 Septembre 2020 en fonction de l'évolution du COVID-19.
- Rando pédestre
- Rando cyclo

Rappel : sorties hebdomadaires (tous niveaux) sont programmées tous les dimanches matins entre 8 h et 9h en fonction des saisons et les mercredis matins ou après midi.

Nous sommes partis à 8 cyclos dans les Pyrénées en Juin pour 1 semaine. En Juin nous avons parcouru, pendant une semaine, 140 kms à allure modérée. Les départs se font du centre social place de la mairie. Adhésion : 10 euros.
Merci à tous nos Sponsors.

Contact : cycloclubderieux@gmail.com





Nous recrutons !

Vélo Sport Rieuxois 56 (VSR56)

La saison 2020 du Vélo Sport Rieuxois 56 a été stoppée alors qu'elle s'apprêtait à vivre le moment fort de l'année. Tout était prêt pour les épreuves cyclistes du 15 Mars quand la fédération a dit « stop » à toutes compétitions amateurs comme professionnelles seulement deux jours plus tôt. La crise sanitaire a donc eu raison des organisations cyclistes sur la commune de Rieux cette année.

Cependant, les coureurs du club espèrent trouver quelques courses en cette fin de saison puisque la FFC a levé toute interdiction d'organiser des compétitions. Au sein du VSR56, on préfère attendre désormais 2021 et en profiter pour faire une petite campagne de recrutement.

Par la voix de son président Romain LELIEVRE, le club aimerait essayer de « rajeunir » son effectif. « Plusieurs de nos coureurs, notamment dans la catégorie Pass-cycliste, ne cachent pas qu'ils ne se voient plus courir très longtemps.

A nous de penser à pérenniser notre effectif en nous faisant davantage connaître sur la commune » reconnaît-il.

« Notre philosophie est de faire découvrir le monde de la compétition à des jeunes sans pression. L'ambiance, que ce soit au sein du club comme sur les courses, est conviviale. La compétition cycliste reste une ambiance à découvrir et à vivre de l'intérieur quand on s'intéresse à cette discipline » ajoute Romain LELIEVRE.

Doté d'une vingtaine de licenciés, le VSR56 espère reprendre le cours de ses organisations dès le mois de Mars 2021 pour le Grand-Prix du Printemps.

Il est possible de les suivre sur leur page Facebook « Les Irréductibles Rieuxois VSR56 » et de les contacter par mail à l'adresse suivante : romainlelievre2011@gmail.com.

Spectacle de Rieux

En 2015, un groupe d'irréductibles contactait Christophe ROUXEL.
En 2016, naissait **« Le Supplice de Chantal »** reprit en 2017 avec la création du **« Cercle de craie »** dans la campagne de Rieux et remis en scène en 2018.
La Rançon (35 ans après) investissait les marais de Bodigon en 2019.
Le Comité d'Organisation décidait alors une année blanche pour 2020.
Il semble aujourd'hui important d'avancer sur un projet pour 2021 à étoffer pour 2022.



Mis à part la braderie de la médiathèque, le 5 Septembre, il est assez difficile aujourd'hui d'annoncer un agenda des animations et festivités.

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune, des associations (sportives, culturelles et solidaires) dynamiques et accueillantes. La période actuelle est compliquée aussi pour elles puisque certaines d'entre elles se financent en grande partie grâce aux animations organisées pendant le printemps et l'été.

Nous vous encourageons à intégrer ces associations qui favorisent les liens sociaux qui nous ont manqués pendant le confinement. Nous vous encourageons aussi et surtout à respecter les gestes barrières, qui sont la condition sine qua non à une baisse de cette épidémie.

Prenez soin de vous et de vos proches.